

La nouvelle doctrine d'occupation des bâtiments de l'État, ou l'arrivée du **flex office** à la DRFIP Paris ?

Lors du groupe de travail de la formation spécialisée du 26 octobre, la direction nous a présenté la nouvelle doctrine du gouvernement en matière d'occupation des bâtiments de l'État issue de la circulaire de la première ministre en date du 8 février 2023.



Télétravail, temps partiels, congés, travail nomade : pour le Gouvernement, il y a trop de postes de travail qui ne sont pas occupés en permanence, en particulier à la DGFIP. Il voit là une nouvelle source d'économies budgétaires à faire sur le dos des agentes et des agents, sans préoccupation aucune pour les conditions de travail.

En résumé, il s'agit de diminuer encore plus le nombre de m² et de réduire les surfaces actuellement destinées aux postes de travail individuels en privilégiant « *une plus grande diversité d'espaces de travail et une place importante aux espaces de travail collaboratifs ou permettant des usages hybrides* », c'est-à-dire aux salles de réunions, de convivialité, aux « bulles de silence » pour pouvoir s'isoler...

Pour cela, la circulaire introduit une nouvelle référence normative exprimée en surface utile brute (SUB) :

Cible = 16 m² de SUB / résident

SUB ?

La **Surface Utile Brute** correspond à la totalité des espaces du bâtiment.

Elle comprend, outre les espaces de bureaux, l'accueil, les couloirs, les salles de réunion, les salles informatiques/serveurs, les salles de cours, les sanitaires, les salles de pause, les cantines...

C'est-à-dire tout sauf les éléments structurants (poteaux et murs porteurs), les escaliers et les ascenseurs.

Résident ?

Le **nombre de résidents** ne correspond pas au nombre d'agent.es mais à l'effectif en équivalent temps plein (ETP) devant être hébergé sur le site **au prorata de leur présence dans le bâtiment**.

Ex : un agent à temps partiel à 80 % compte pour 0,8 résident. Une agente en télétravail 2 jours par semaine compte pour 0,6 % résidente.

Sont exclus du nombre de résidents, les ALD en surnombre, ainsi que les effectifs présents pour une période inférieure à 1 an, c'est-à-dire les vacataires, les EDR, les stagiaires, ...

Résultat : tout est calculé au plus juste et les espaces de travail vont être de plus en plus compressés et invivables.

Mais dans son cynisme purement comptable, le Gouvernement a une solution, **le flex office** : on prévoit moins de postes de travail que d'agent.es ce qui incite à télétravailler. Et en plus ça permet à l'administration de réduire sa consommation d'énergie et de faire du **Green Washing** en omettant simplement que ce sont les télétravailleurs et télétravailleuses qui assumeront cette charge.

Tout bénéf pour l'État employeur !

Et pour les agentes et les agents ? Une nouvelle organisation où l'individu n'a plus sa place !

Chaque jour, ce sera une nouvelle partie de chaises musicales. Plus d'emplacement attribué. 1^{er} arriv.e, 1^{er} servi.e. Tant pis pour la mère de famille qui après une heure de trajet et avoir déposé les gosses à l'école, devra se contenter de la place dont personne ne veut (*celle en plein courant d'air qui est dos à la porte quand on rentre sur le plateau*), ou d'un tabouret en salle de réunion.

Sans compter que chaque soir le ou la collègue devra nettoyer son espace de travail « faire place nette » pour laisser sa chaise à un autre collègue le lendemain. Pas de souci, chacun aura un casier sécurisé pour déposer son ordinateur.

Et que sera-t-il prévu pour les personnes qui bénéficient d'un aménagement de poste (fauteuil, souris, écran, bureau, ...) ?

Quant à la personnalisation de son espace de travail, on oublie !

Oubliés aussi le COVID, la grippe, la gastro, les rhumes saisonniers, ...

postes de travail partagés = microbes partagés

Le GT du 26 octobre n'a apporté aucune réponse à nos questions ni à nos remarques.

La Direction s'est contentée de rappeler la norme cible de 16 m²/résident qui n'imposait pas obligatoirement le flex office.

Mais elle nous a tout de même présenté un petit film ridicule sur la mise en place du flex office dans un bureau de la Préfecture de police, nous vantant le design IKEA des tables de réunions et les canapés pour parler boulot autour d'une tasse de café. Petit film où une agente a timidement osé se plaindre des problèmes de bruit.

Et concrètement à la DRFIP Paris, ça donne quoi ?

Les seuls éléments dont nous disposons pour l'instant concernent **la restructuration de Paganini** en vue de l'arrivée des services du 11^e et 12^e arrondissements. (NB : ces éléments nous ont été donnés par des collègues et non par la Direction qui n'entend informer et « consulter » les organisations syndicales qu'une fois que tout sera bouclé, en mai 2024).



Réserves foncières : alors que tout le monde pensait jusque-là que ces espaces vides (libérés suite aux fusions et déménagements de services) serviraient à accueillir les services du 11^e et du 12^e, la Direction indique que ces espaces resteront vides pour éventuellement accueillir des services d'autres administrations.

Autrement dit, les collègues devront d'autant plus se serrer alors que des bureaux resteront vides !!!

Des groupes de travail vont être prochainement organisés avec des délégations d'agent.es. 2 scénarios vont leur être proposés :

Scénario 1 Implantation « traditionnelle » sur le mode 1 poste par agent.e

Les espaces de travail seront très densifiés et les agent.es ne devront pas se plaindre, car ce sera leur choix.

Scénario 2 Implantation « dynamique » (flex office) sur le mode 8 postes pour 10 agent.es

Les espaces de travail seront moins densifiés et des grands espaces communs seront créés sur les étages 2 à 7 pour recueillir les collègues de tout service en manque de place, ou pour organiser des réunions.

La Direction considère que « ce scénario prend en compte les évolutions sociales et de management comme le travail en mode projet impliquant plus de transversalité, de souplesse et moins d'organisation hiérarchique ».

Il y aurait donc « moins d'organisation hiérarchique » dans les SIP, SIE, PCE, Trésoreries, CDIF, SPF ???

Un 3^e scénario aurait pu voir le jour avec une Direction locale qui aurait eu à cœur de faire remonter les dégâts de cette nouvelle doctrine d'occupation des bâtiments tertiaires de l'État : une doctrine incompatible avec l'organisation fonctionnelle de nos métiers, dégradant nos conditions de travail et altérant des collectifs de travail déjà éprouvés.

RESTRUCTURATION PAGANINI	
R+7	CDIF + PELP + PTGC
R+6	SPF + division affaires foncières
R+5	TP amendes
R+4	SIE et PCE du 11e + TPCas
R+3	SIP 11e, 12e et 20e + PCR
R+2	SIE et PCE du 12e et du 20e + PNSR + huissiers
R+1	BDV + BCR + Forpro + salles de formation
RDC	accueil + gestion de site + CID



Quid de la hiérarchie ?

Lors du GT du 26 octobre, dans sa présentation la Direction a mentionné que « la distribution des bureaux calquée sur l'organisation hiérarchique » était une notion du passé. Elle a indiqué qu'à la DIE (Direction de l'Immobilier de l'État), le flex office avait été mis en œuvre et que le Directeur lui-même ne disposait plus de bureau individuel.

Vu les efforts demandés en termes de surface, nous aurions pu penser que la hiérarchie soit mise à contribution, voire qu'elle soit exemplaire.

Et bien rien de tout ça à Paganini ! **Alors que l'on demande aux collègues de se serrer comme des sardines, les cadres conservent leurs bureaux individuels.** Les efforts ? c'est pour les autres...